



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 06 juin 2020

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 1

Date de la convocation: 02/06/2020

L'an deux mille vingt et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Charles CASTILLO

Présents : Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Eveline AUTHIÉ, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS

Représentés:

Excusés:

Absents: Cedric CLOTTES, Jean-Claude ALLABERT, Fabrice AUTHIÉ

Secrétaire de séance: Dominique DUMONS

Objet: Vote du taux des taxes locales 2020

Délibération n°: DE_2020_015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Le vote de ces taux doit être effectué avant le 3 juillet 2020, ce qui oblige à prendre cette délibération avant le second tour des élections municipales fixé le 28 juin 2020, le nouveau conseil ne pouvant être en capacité de prendre cette décision avant la date limite.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux identiques à ceux de 2019.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

- DE MAINTENIR les taux 2019 , à savoir :

Taxe habitation	7.91%
Taxe Foncière bâtie	11.49%
Taxe Foncière non bâtie	62.84%

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire
Charles CASTILLO

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 009-210902490-20200606-DE_2020_015-DE